



District de la
Nièvre de
football

PROCES-VERBAL

Commission des Statuts et Règlements

Réunion électronique du 23 Mai 2024 à Varennes Vauzelles

Procès-verbal N° 38

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian

1 – CHAMPIONNAT –Séniors

1.1 Réserve non confirmée

Journée du 19/05/2024

Réserve d'avant-match Match n°26393179 – Départemental 3 – Poule A – COULANGES 3 / ST PERE 2.

Vu la réserve d'avant-match formulée par COULANGES.

La Commission, PREND NOTE de l'absence de confirmation de la réserve d'avant-match

2 – COUPE FEMININE à 8 SENIORS

2.1 Contrôle F.M.I. respect participation des joueuses

Ce contrôle porte uniquement sur le respect de la participation des joueuses ayant participé en Equipe supérieure (Foot à 11).

Equipe supérieure : seules 2 joueuses ayant participé à plus de 2 matchs en équipe supérieure (Foot à 11) sauf Coupe BFC et Coupe de France pourront prendre part à cette compétition ».

Match n° 28150254 1/2 Finale NEVERS FC 2 / SNID 1

Contrôlé – R.A.S.

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.